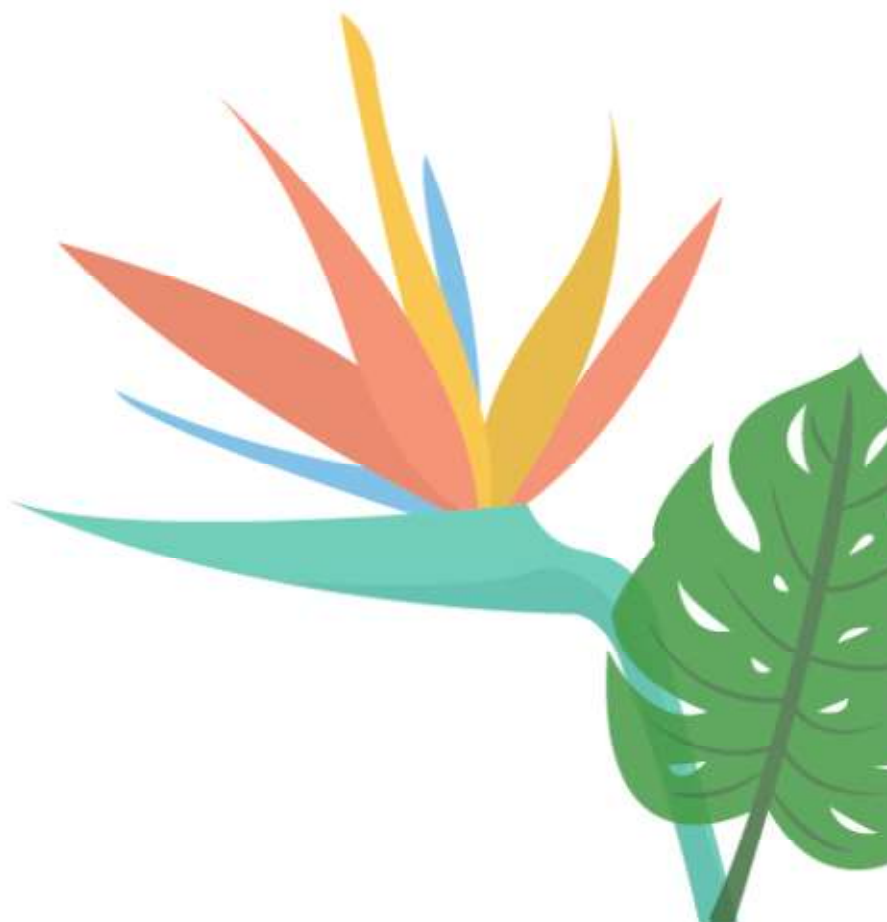




DIRECTION DE LA SANTÉ

LE REGISTRE DES CANCERS EN POLYNESIE FRANCAISE



Statistiques du registre des cancers de Polynésie française

— Chiffres 2015 —

Critères d'enregistrement des cancers dans le Registre

L'enregistrement de tous les nouveaux cas de cancer repose sur les règles internationales en matière d'enregistrement des cancers (*International Agency for Research on cancer IARC*). La population concernée est représentée par les personnes dont le **lieu de résidence principal (plus de 6 mois par an) est la Polynésie française**.

En suivant les recommandations du réseau français des registres (Francim), un nouveau cas est défini comme une **tumeur solide maligne primitive ou une hémopathie maligne**.

Sont **exclus** du registre des cancers : les tumeurs secondaires ou non invasives, les récurrences et les carcinomes cutanés (basocellulaires et épidermoïdes).

Critères de qualité et critères d'exhaustivité du registre en 2015

Un nouveau cas de cancer peut être déclaré par plusieurs sources différentes (par exemple : cas déclaré par le médecin de la clinique, le médecin de la structure de gestion du dépistage des cancers et le médecin du laboratoire d'histologie). Un des critères de qualité et d'exhaustivité d'un registre est le nombre moyen de sources de déclaration par cas. Ce nombre doit être au moins égal à 3.

Les sources à l'origine de la déclaration d'un nouveau cancer au registre en 2015:

- Le Centre Hospitalier de Polynésie française (CHPF)
- les réunions de concertation pluridisciplinaire(RCP)
- les laboratoires d'anatomo-cytopathologie du CHPF, de l'Institut Louis Malardé (ILM), et du Dr.Boz et du Dr.Petitdidier
- les Cliniques Paofai et Cardella
- les professionnels de santé en libéral et dans les structures de santé de la Direction de la santé
- les certificats médicaux de décès
- Le centre médical de suivi des anciens travailleurs des sites des essais nucléaires et des populations vivant ou ayant vécu à proximité de ces sites
- La structure de gestion du dépistage des cancers

Les critères de qualité du registre en 2015 :

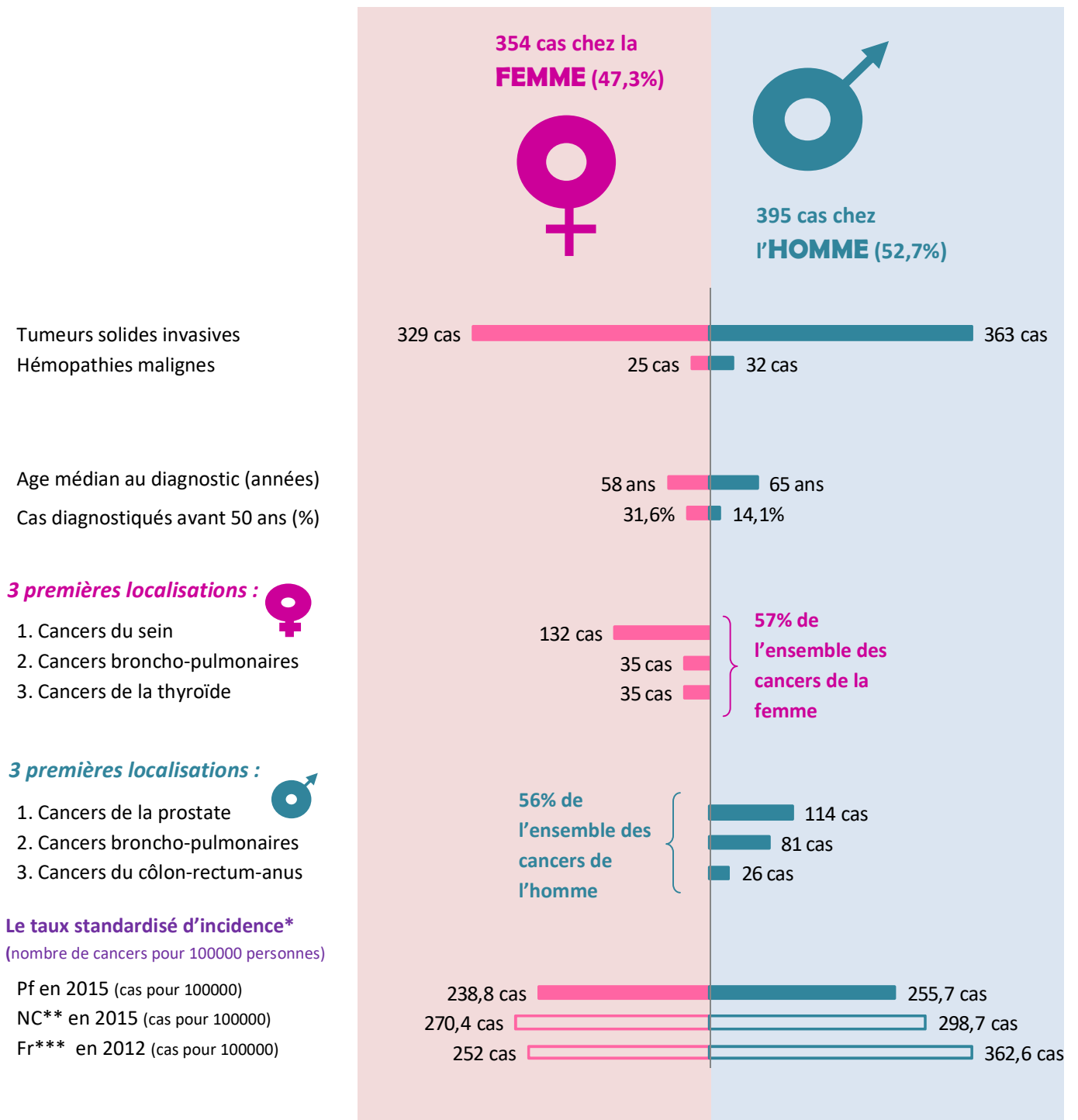
Nombre de sources de déclaration différentes : **11**

Nombre de sources de consultation et d'information : **1 (CHPF)**

Nombre moyen de sources de déclaration par cas (**seuil de qualité ≥ 3**): **3 sources par cas** (2 sources par cas en 2013)

Fréquence de confirmation microscopique (histologie et/ou cytologie de la tumeur) : **92,1%** des cas

749 cas de cancers diagnostiqués en 2015



En 2015, d'après l'analyse des certificats médicaux de décès, 365 décès avaient pour cause initiale une tumeur maligne (162 chez la femme et 203 chez l'homme). Chez la femme, les 2 premières causes de décès par cancer en 2015 étaient le cancer du sein et le cancer broncho-pulmonaire. Chez l'homme, les 2 premières causes de décès par cancer en 2015 étaient le cancer broncho-pulmonaire et le cancer du foie.

*standardisation sur l'âge par rapport à la population mondiale de référence (by Segi 1960) : estimation du nombre de cas pour 100 000 habitants en Polynésie française à partir de la population mi-année du recensement de l'Institut de la Statistique de Pf (ISPF) **Nouvelle Calédonie NC, d'après le rapport d'activité 2017 du registre ***France Fr, d'après les estimations nationales de 2013

Registre des cancers de Polynésie française

Direction de la santé en Polynésie française

58, Rue des Poilus Tahitiens / B.P. 611 Papeete - 98713 Tahiti
Tél. : (+689) 40.46.00.05/40.47.33.90 - Fax : (+689) 40.43.00.74
E-mail : RCPF@sante.gov.pf